

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0020186

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :	3339	Société :	DAM.
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	ELMAWAHED ABDELLA TEF ABSASSO
Nom & Prénom :		Date de naissance :	
ELMAWAHED ABDELLA TEF ABSASSO		16/03/1958	
Adresse :		41 lot ESRAFA ZOUBER EL OULFA CABLANCA	
Tél. :		0664042549 Total des frais engagés : 558 DA Dhs	

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :	Docteur TILANE AMINA Medecin Psychiatre LOT FERDOUS GH 7 BAT 64 RUE APT N°1 - HAY HASSAN CASABLANCA-TEL 05 22 90 03 32		
Date de consultation :	21 Avril 2023	Age :	
Nom et prénom du malade :	PAUDHARCA ZINEB.	Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Même sexe <input checked="" type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	affection neuropsychologique		
Affection longue durée ou chronique :	<input type="checkbox"/> ALD	<input type="checkbox"/> ALC	Pathologie :
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 12/06/2023.

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21 MAI 2023		1	250,00 HT	DOCTEUR HASSAN AYAD MEDECIN PSYCHIATRE LOT FEDCO N° 1 HAY HASSANI ROC 0522900352 CASABLANCA TEL 0522900352

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACEUTIQUE CENTRAL Assala - Idrissi 18 - 44 - Oujda Tél: 0522 93 46 11</i>	<i>24/4/2023</i>	<i>308,00</i>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

The diagram shows a circular arrangement of numbered circles (1-8) around a central circle labeled H. The circles are arranged in two concentric rings. Arrows indicate a clockwise direction of movement for each circle.

[Création, remont, adjonction]
ctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la professio

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

MONTANTS DES SOINS

DATE DU
DEVIS

1

DATE DE
L'EXECUTION

Docteur Amina TILANE

**MEDECIN SPECIALISTE
PSYCHIATRE
PSYCHOTHERAPEUTE**

Ex. Médecin Chef de l'Unité de Psychiatrie Délégation Médicale Hay Hassani



الدكتورة تلان أمينة
طبيبة نفسانية اختصاصية
في الأمراض النفسية والعقلية
والأمراض العصبية وأمراض الرأس
طبيبة رئيسية سابقاً بوحدة
الجي الحسني

21 Avri 2023

Casablanca, le : 21 Aout 2023 الدار البيضاء، في :

WILLIAM BOUNDARY ZINE

156,29 RANOZYD 5 mg. (SV)
1 - 0 - 1

16.20 ~~Nezihie 25 M~~ ✓
M2 - 0 - 1

(67.60) ~~Teal Little 250~~
0 - 0 - 2

~~(R, S) SYNMAX 25~~ **SY**

~~Parteau d'Ormeau~~

on 04/5/2023

308,00

إقامة الفردوس - المجموعة السكنية 7 العماره 64 - الشقة رقم 1 - الطابق السفلي الحي الحسني - الدار البيضاء - (قرب مركز الشرطة الفردوس)
Lot. Fardaous, Gh7, Bat 64 RDC - Apt N°1 - Hay Hassani - Casablanca - (Près de Commissariat de Police Al Fardaous)

Lot. Ferdaous, Gh7, Bat 64 RDC - Apt N°1 - Hay Hassani - Casablanca - (Près de Commissariat de Police Al Ferdaous)

الهاتف : 05 22 90 03 52